



ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION à 20 h 8
(Dossier dérogation mineure : Mme Céline Diotte)

Douze personnes sont présentes à l'assemblée de consultation.

Procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly, tenue le 8 septembre 2009, à 20 h 50, au centre communautaire, 945, rue de l'Église, Saint-Antoine-de-Tilly.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

2009-147 ADOPTION DE L'OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée est ouverte à 20 h 50.

Sont présents : Michel Cauchon, maire
Diane Beaulieu Désy, conseillère
Johanne Guimond, conseillère
Stéphane Dusablon, conseiller

Sont absents : Paul Yvon Dumais, conseiller
Rémi Bélanger, conseiller

Deux personnes sont présentes à l'assemblée.

Proposé par Mme Johanne Guimond, conseillère,
appuyé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,

il est résolu que l'assemblée régulière soit ouverte sous la présidence de M. Michel Cauchon, maire.

Adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

2. ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAL

- 2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance du 8 septembre 2009
- 2.2 Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 3 août 2009

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 3.1 Comptes à payer
- 3.2 Adoption du budget révisé au 31 août 2009
- 3.3 Acceptation du taux d'intérêt de la Caisse Desjardins du Cœur de Lotbinière pour le financement du Règlement d'emprunt 2008-532 « Édifice du 955, rue de l'Église »
- 3.4 Financement permanent du Règlement 2008-532 « Édifice du 955, rue de l'Église »
- 3.5 Pavage des rues Normand, des Champs et de l'Érablière
- 3.6 Vente du camion citerne
- 3.7 Remerciement à M. Éric Lafleur
- 3.8 Engagement d'une nouvelle apparitrice
- 3.9 Remboursement du fonds de roulement
- 3.10 Emprunt temporaire à la Caisse Desjardins du Cœur de Lotbinière (pavage)
- 3.11 Emprunt temporaire à la Caisse Desjardins du Cœur de Lotbinière (camion citerne)
- 3.12 Modification au calendrier des séances régulières du conseil municipal
- 3.13 Adoption du Règlement 2009-545 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres 9-1-1
- 3.14 Demande au Pacte rural/volet local (vidéo)
- 3.15 Demande au Pacte rural/volet local (affiche entrée ouest)
- 3.16 Glissement de terrain
- 3.17 Demande de Mme Danielle Sarrazin et M. Rémi Bourgoïn





4. URBANISME

- 4.1 Demande de permis de construction (3963, chemin de Tilly)
- 4.2 Avis de motion (modification au règlement de concordance)
- 4.3 Demande d'autorisation à la CPTAQ (propriété de M. Guy Massé)
- 4.4 Demande de dérogation mineure (rue Samuel-Rousseau, Mme Céline Diotte)
- 4.5 Demande de permis de construction (923, rue Normand)
- 4.6 Dépôt du procès-verbal de la réunion du CCU du 8 juillet 2009

5. QUESTIONS DIVERSES

- 5.1 Projet de relais d'information touristique, phase II
- 5.2 Contrats de déneigement (puits, réserve, patinoire et bornes-fontaines)

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2. ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAL

2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance du 8 septembre 2009

2009-148 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 8 SEPTEMBRE 2009

Proposé par M. Stéphane Dusablon, conseiller,
appuyé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,

il est résolu que le conseil municipal adopte l'ordre du jour de l'assemblée régulière du 8 septembre 2009.

Adopté à l'unanimité.

2.2 Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 3 août 2009

2009-149 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 3 AOÛT 2009

Proposé par Mme Johanne Guimond, conseillère,
appuyé par M. Stéphane Dusablon, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal adopte le procès-verbal de l'assemblée régulière du 3 août 2009.

Adopté à l'unanimité.

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

3.1 Comptes à payer

2009-150 COMPTES À PAYER

Proposé par M. Stéphane Dusablon, conseiller,
appuyé par Mme Johanne Guimond, conseillère,

il est résolu que le conseil municipal autorise le paiement des dépenses, dont les chèques portent les numéros 11 349 à 11 425 inclusivement, les prélèvements automatiques portant les numéros 274 à 293 inclusivement, pour un montant total de 103 982,14 \$, et les salaires et charges sociales qui totalisent la somme de 44 755,31\$.

La directrice générale certifie avoir les crédits disponibles.

Voir Annexe I.

Adopté à l'unanimité.





3.2 Adoption du budget révisé au 31 août 2009

2009-151 ADOPTION DU BUDGET RÉVISÉ AU 31 AOÛT 2009

Proposé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,
appuyé par Mme Johanne Guimond, conseillère,

Il est résolu que le conseil municipal adopte le budget révisé prévoyant des revenus de 1 869 887 \$ et des dépenses de 1 854 341 \$ pour un surplus d'opération estimé à 15 546 \$, le tout tel que présenté en annexe.

Voir Annexe II.

Adopté à l'unanimité.

3.3 Acceptation du taux d'intérêt de la Caisse Desjardins du Cœur de Lotbinière pour le financement du Règlement d'emprunt 2008-532 « Édifice du 955, rue de l'Église »

2009-152 ACCEPTATION DU TAUX D'INTÉRÊT DE LA CAISSE DESJARDINS DU CŒUR DE LOTBINIÈRE POUR LE FINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2008-532 « ÉDIFICE DU 955, RUE DE L'ÉGLISE »

Proposé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,
appuyé par M. Stéphane Dusablon, conseiller,

il est résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly accepte l'offre de la Caisse Desjardins du Cœur de Lotbinière pour son emprunt de 233 000 \$ par billet en vertu du Règlement d'emprunt 2008-532, au pair, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

5 500 \$	4,05 %	15 septembre 2010
5 700 \$	4,05 %	15 septembre 2011
5 900 \$	4,05 %	15 septembre 2012
6 200 \$	4,05 %	15 septembre 2013
209 700 \$	4,05 %	15 septembre 2014

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré;

QUE demande soit faite au ministre des Finances d'approuver les conditions du présent emprunt, telles que mentionnées ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

3.4 Financement permanent du Règlement 2008-532 « Édifice du 955, rue de l'Église »

2009-153 FINANCEMENT PERMANENT DU RÈGLEMENT 2008-532 « ÉDIFICE DU 955, RUE DE L'ÉGLISE »

ATTENDU QUE conformément au Règlement d'emprunt 2008-532, la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly souhaite emprunter par billet un montant total de 233 000 \$;

ATTENDU QU' à ces fins, il devient nécessaire de modifier le ou les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;





pour ces motifs,

proposé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,
appuyé par Mme Johanne Guimond, conseillère,

il est résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU' un emprunt par billet au montant de 233 000 \$ prévu au Règlement d'emprunt 2008-532 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et la directrice générale;

QUE les billets soient datés du 15 septembre 2009;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

1.	5 500 \$
2.	5 700 \$
3.	5 900 \$
4.	6 200 \$
5.	6 500 \$ (à payer en 2014)
5.	203 200 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt, la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 15 septembre 2009), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2015 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le Règlement 2008-532, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adopté à l'unanimité.

3.5 Pavage des rues Normand, des Champs et de l'Érablière

2009-154 PAVAGE DES RUES NORMAND, DES CHAMPS ET DE L'ÉRABLIÈRE

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé des soumissions publiques pour des travaux de pavage des rues Normand, des Champs et de l'Érablière;

ATTENDU QUE les soumissions doivent respecter le cahier des charges (devis);

ATTENDU QUE les soumissions ont été ouvertes le 30 juillet 2009, à 15 h 5;

ATTENDU QUE le résultat des soumissions est le suivant :





Les Entreprises Lévisiennes inc.	109 845,50 \$ plus taxes
P.E. Pageau inc.	113 885 \$ plus taxes
Pavage Inter-Rives inc.	163 220 \$ plus taxes
Ray Car, division de Sintra inc.	109 400,50 \$ plus taxes

pour ces motifs,

proposé par Mme Johanne Guimond, conseillère,
appuyé par M. Stéphane Dusablon, conseiller,

il est résolu :

QUE le conseil municipal accepte la soumission de la firme Ray Car, division de Sintra inc., pour des travaux de pavage des rues Normand, des Champs et de l'Érablière, au montant de 109 400,50 \$ plus taxes, selon les conditions et modalités prévues aux documents d'appel d'offres;

QUE le maire, ou en son absence, le maire suppléant, et la directrice générale soient autorisés à signer ledit contrat.

Adopté à l'unanimité.

3.6 Vente du camion citerne

2009-155 VENTE DU CAMION CITERNE

ATTENDU la vétusté du camion citerne de son Service de sécurité incendie et que la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly vient de procéder à l'acquisition d'un nouveau camion citerne;

ATTENDU QUE la corrosion et la rouille ont affecté le châssis et occasionné une fracture irréparable;

ATTENDU QUE la Municipalité ne fait plus usage du camion étant donné son état;

ATTENDU QUE la Municipalité a offert à deux exploitants de compagnie de transport en vrac la carcasse du camion et que seulement une offre verbale ferme a été reçue;

pour ces motifs,

proposé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,
appuyé par M. Stéphane Dusablon, conseiller,

il est résolu que la Municipalité vende la carcasse du camion citerne de marque Inter SS de l'année modèle 1985 portant le numéro de série 1HTZPKBR3FHA45945 à Excavation St-Antoine 1985 inc. pour la somme de 3 400 \$ sans aucune garantie ni recours et à des fins de récupération des pièces et que la mention *Camion vendu pour les pièces* soit inscrite au contrat.

Adopté à l'unanimité.

3.7 Remerciement à M. Éric Lafleur

Au nom du conseil municipal et de tous les employés municipaux, nous te remercions bien sincèrement de la collaboration si enthousiaste et si efficace que tu as apportée comme appariteur au Centre communautaire.

Par la même occasion, nous aimerions te remercier de ton implication comme bénévole à divers organismes de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly.





Tes nouvelles fonctions seront certainement très intéressantes et nous te souhaitons qu'elles te procurent la plus grande satisfaction.

Diane Laroche
Directrice générale

3.8 Engagement d'une nouvelle apparitrice

2009-156 ENGAGEMENT D'UNE NOUVELLE APPARITRICE

Proposé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,
appuyé par Mme Johanne Guimond, conseillère,

il est résolu par le conseil municipal d'embaucher Mme Christine Côté comme apparitrice en remplacement de M. Éric Lafleur. Le salaire est fixé selon la politique salariale de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité.

3.9 Remboursement du fonds de roulement

2009-157 REMBOURSEMENT DU FONDS DE ROULEMENT

Proposé par Mme Johanne Guimond, conseillère,
appuyé par M. Stéphane Dusablon, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal autorise la directrice générale à procéder au remboursement du fonds de roulement au montant de 16 070 \$, tel que prévu au budget 2009.

Adopté à l'unanimité.

3.10 Emprunt temporaire à la Caisse Desjardins du Cœur de Lotbinière (pavage)

2009-158 EMPRUNT TEMPORAIRE À LA CAISSE DESJARDINS DU CŒUR DE LOTBINIÈRE (PAVAGE)

ATTENDU QUE le 31 mars 2009, la ministre des Affaires municipales et des Régions, Mme Nathalie Normandeau, a approuvé le Règlement 2009-536 de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly décrétant un emprunt de 550 000 \$ pour la réalisation des travaux de voirie sur les chemins de la Municipalité;

pour ce motif,

proposé par M. Stéphane Dusablon, conseiller,
appuyé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,

il est résolu :

QUE le conseil autorise un emprunt temporaire au montant de 550 000 \$ auprès de la Caisse Desjardins du Cœur de Lotbinière;

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer les documents requis pour et au nom de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly.

Adopté à l'unanimité.

3.11 Emprunt temporaire à la Caisse Desjardins du Cœur de Lotbinière (camion citerne)

2009-159 EMPRUNT TEMPORAIRE À LA CAISSE DESJARDINS DU CŒUR DE LOTBINIÈRE (CAMION CITERNE)

ATTENDU QUE le 10 août 2009, le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, M. Laurent Lessard, a approuvé le





Règlement 2009-543 de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly décrétant un emprunt de 232 000 \$ pour l'acquisition d'un camion citerne;

pour ce motif,

proposé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,
appuyé par Mme Johanne Guimond, conseillère,

il est résolu :

QUE le conseil autorise un emprunt temporaire au montant de 232 000 \$ auprès de la Caisse Desjardins du Cœur de Lotbinière;

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer les documents requis pour et au nom de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly;

Adopté à l'unanimité.

3.12 Modification au calendrier des séances régulières du conseil municipal

2009-160 MODIFICATION AU CALENDRIER DES SÉANCES RÉGULIÈRES DU CONSEIL MUNICIPAL

ATTENDU QU' une résolution (n° 2008-165) a été adoptée le 3 novembre 2008 afin d'établir le calendrier des séances régulières du conseil pour l'année 2009;

ATTENDU QUE la séance d'octobre a été planifiée pour le 5 octobre;

ATTENDU QUE la période de mise en candidature aux prochaines élections commence le 18 septembre et se termine le 2 octobre à 16 h 30;

ATTENDU QUE le conseil ne peut siéger après la fin des mises en candidature pour se conformer au Code municipal du Québec qui prescrit qu'un conseil municipal doit tenir une séance régulière au moins une fois par mois;

pour ces motifs,

proposé par M. Stéphane Dusablon, conseiller,
appuyé par Mme Johanne Guimond, conseillère,

il est résolu que le conseil municipal change la date de la séance régulière d'octobre pour le jeudi 1^{er} octobre, à 20 h.

Adopté à l'unanimité.

3.13 Adoption du Règlement 2009-545 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres 9-1-1

2009-161 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2009-545 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES 9-1-1

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LOTBINIÈRE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-DE-TILLY

Règlement 2009-545

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES 9-1-1





Résolution 2009-161

Proposé par Mme Johanne Guimond, conseillère,
appuyé par M. Stéphane Dusablon, conseiller,

Le conseil décrète ce qui suit :

1. Pour l'application du présent règlement, on entend par :
 - 1° « client » : une personne qui souscrit un service téléphonique dans un but autre que d'en effectuer de nouveau la fourniture à titre de fournisseur de services de télécommunication;
 - 2° « service téléphonique » : un service de télécommunication qui remplit les deux conditions suivantes :
 - a) il permet de composer le 9-1-1 pour joindre directement ou indirectement un centre d'urgence 9-1-1 offrant des services au Québec;
 - b) il est fourni, sur le territoire de la municipalité locale, par un fournisseur de services de télécommunication.

Lorsqu'un fournisseur de services de télécommunication réserve un de ses services téléphoniques pour sa propre utilisation, il est réputé, quant à ce service, un client visé au paragraphe 1° du premier alinéa.

Pour l'application du sous-paragraphe *b* du paragraphe 2° du premier alinéa, le service de télécommunication est réputé fourni sur le territoire de la municipalité locale lorsque le numéro de téléphone attribué au client pour l'utilisation du service comporte un indicatif régional du Québec.

2. À compter du 1^{er} décembre 2009 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,40 \$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.
3. Le client doit payer la taxe pour chaque mois au cours duquel il reçoit, à un moment quelconque, un service téléphonique.
4. Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire fait publier à la *Gazette officielle du Québec*.

Adopté à l'unanimité à Saint-Antoine-de-Tilly,
ce 8 septembre 2009.

Michel Cauchon
Maire

Diane Laroche
Directrice générale

3.14 Demande au Pacte rural/volet local (vidéo)

2009-162 DEMANDE AU PACTE RURAL/VOLET LOCAL (VIDÉO)

- | | |
|-----------------|---|
| CONSIDÉRANT | le Pacte rural 2007-2014 de la MRC de Lotbinière; |
| CONSIDÉRANT QU' | un montant de 40 000 \$ est réservé pour des projets locaux de Saint-Antoine-de-Tilly; |
| CONSIDÉRANT | le mandat qui a été donné aux « Productions du vieux quai » pour la réalisation d'un film sur les attraits de Saint-Antoine-de-Tilly (les paysages, les gens, les événements...); |





- CONSIDÉRANT QUE la réalisation du film s'échelonna de mars 2009 à février 2010;
- CONSIDÉRANT QUE le coût du projet est de 10 000 \$ plus taxes, soit 11 284 \$ et que les modalités de paiement sont de 5 642 \$ en 2009 et 5 642 \$ en 2010;
- CONSIDÉRANT QUE la participation financière de la Municipalité à même ses budgets courants est de 50 % du coût du projet;
- CONSIDÉRANT QUE le projet s'inscrit dans l'objectif et l'orientation stratégique de la politique nationale de la ruralité en favorisant la mise en valeur du territoire et de la communauté;
- CONSIDÉRANT QUE le projet répond aux thématiques du colloque régional sur le développement local de la MRC et, plus particulièrement, sur l'aménagement et le développement du territoire, à savoir : développer un sentiment d'appartenance et de fierté envers la municipalité, en augmentant la visibilité de la municipalité principalement auprès de la clientèle touristique et de la clientèle recherchant un lieu de résidence;

pour ces motifs,

proposé par M. Stéphane Dusablon, conseiller,
appuyé par Mme Johanne Guimond, conseillère,

il est résolu que la Municipalité utilise son enveloppe locale du Pacte rural 2007-2014 à raison d'un montant de 5 642 \$ (2 821 \$ en 2009, 2 821 \$ en 2010) représentant 50 % du coût du projet.

Adopté à l'unanimité.

3.15 Demande au Pacte rural/volet local

2009-163 DEMANDE AU PACTE RURAL/VOLET LOCAL (AFFICHE ENTRÉE OUEST)

- CONSIDÉRANT le Pacte rural 2007-2014 de la MRC de Lotbinière;
- CONSIDÉRANT QU' un montant de 40 000 \$ est réservé pour des projets locaux de Saint-Antoine-de-Tilly;
- CONSIDÉRANT le projet d'installer à l'entrée ouest du village une affiche « stylisée » annonçant Saint-Antoine-de-Tilly;
- CONSIDÉRANT QUE le coût du projet est de 7 810 \$, soit pour la réalisation de l'affiche et pour son installation;
- CONSIDÉRANT QUE le projet se réalisera en septembre 2009;
- CONSIDÉRANT la participation financière de 50 %, soit 3 905 \$ de la Municipalité à même son budget courant de l'année 2009;
- CONSIDÉRANT QUE le projet s'inscrit dans l'objectif et l'orientation stratégique de la politique nationale de la ruralité en favorisant la mise en valeur du territoire et de la communauté;
- CONSIDÉRANT QUE le projet répond aux thématiques du colloque régional sur le développement et, plus particulièrement, sur l'aménagement et le développement du territoire à savoir embellir l'entrée ouest du village par une affiche « stylisée » s'harmonisant avec la trame bâtie du village;





proposé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,
appuyé par M. Stéphane Dusablon, conseiller,

il est résolu que la Municipalité utilise son enveloppe local du Pacte rural 2007-2014 pour un montant de 3 905 \$ représentant 50 % du coût total du projet.

Adopté à l'unanimité.

3.16 Glissement de terrain

2009-164 GLISSEMENT DE TERRAIN

- CONSIDÉRANT l'avis technique émis par le Service de la géotechnique et de la géologie du ministère des Transports (dossier 6.02.06.MT.04.33095.08.01);
- CONSIDÉRANT QUE l'analyse qui a conduit à cet avis technique a été effectuée dans la falaise à l'arrière de la résidence sise au 3686, route Marie-Victorin;
- CONSIDÉRANT QU' il est recommandé par cet avis technique à tous les résidants et résidentes des chalets de ne plus occuper les lieux;
- CONSIDÉRANT QUE les propriétaires des chalets ont été informés de cette recommandation en date du 21 juillet 2009;
- CONSIDÉRANT QUE la falaise n'a pas été inspectée à l'arrière de chacun des chalets;
- CONSIDÉRANT QUE les propriétaires des chalets croient qu'une inspection similaire à celle effectuée à l'arrière du 3686, route Marie-Victorin aurait dû être effectuée également à l'arrière de leur chalet;
- CONSIDÉRANT QU' une telle expertise permettrait aux résidants de chalets de mieux orienter les actions futures;

pour ces motifs,

proposé par Mme Johanne Guimond, conseillère,
appuyé par M. Stéphane Dusablon, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal demande au Service de la géotechnique et de la géologie du ministère des Transports de procéder, dans les plus brefs délais, à l'expertise de l'état de la falaise à l'arrière des chalets visés par l'avis technique 6.02.06.MT.04.33095.08.01.

Adopté à l'unanimité.

3.17 Demande de Mme Danielle Sarrazin et M. Rémi Bourgoïn

2009-165 DEMANDE DE MME DANIELLE SARRAZIN ET M. RÉMI BOURGOÏN

- ATTENDU la demande des propriétaires de la Ferme au Naturel, sise au 3741, Marie-Victorin, d'être exemptés du tarif compensatoire relié à la cueillette des ordures et des matières recyclables;
- ATTENDU QUE la Ferme au Naturel a un numéro civique et que le service est offert durant toute l'année;
- ATTENDU QUE les considérations particulières de la Ferme au Naturel, à savoir :
- il s'agit d'un bâtiment (grange) situé sur un terrain où il n'y a pas de logement;
 - en aucun temps, il n'y a pas de production d'ordures ménagères et de matières recyclables;





- le bâtiment ne sert qu'à la production et à l'entreposage de fleurs et de légumes;

pour ces motifs,

proposé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,
appuyé par Mme Johanne Guimond, conseillère,

il est résolu par le conseil municipal que, pour l'année 2009, la Ferme au Naturel, sise au 3741, Marie-Victorin, soit exemptée du paiement du tarif compensatoire normalement exigé en vertu du Règlement 2008-535.

Adopté à l'unanimité.

4. URBANISME

4.1 Demande de permis de construction (3963, chemin de Tilly)

2009-166 DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION (3963, CHEMIN DE TILLY)

Demande visant à construire un agrandissement de 24' par 20' (7,3 mètres par 6,1 mètres). Demande de permis de construction transmise par M. Claude Laroche.

ATTENDU QUE la demande est assujettie au Règlement 98-383 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) car le bâtiment a une valeur patrimoniale « moyenne » situé à l'intérieur d'un arrondissement patrimonial et qu'il s'agit de l'implantation d'un nouveau bâtiment complémentaire;

ATTENDU QUE la présente demande de permis de construction vise l'agrandissement d'un bâtiment principal;

ATTENDU QUE lors de la réunion du CCU du 8 juillet 2009, la demande d'agrandissement avait été refusée;

ATTENDU QUE le CCU avait recommandé de construire un agrandissement en s'inspirant des « cuisines d'été »;

ATTENDU QUE le propriétaire a pris en considération cette recommandation;

ATTENDU QUE les travaux d'agrandissement diminueront la largeur importante de la résidence et vont mettre en valeur davantage la résidence;

ATTENDU QUE les travaux proposés sont jugés appropriés et ne viennent pas altérer l'architecture du bâtiment;

ATTENDU QUE ce projet est conforme au Règlement 98-383 sur les Plans d'implantation et d'intégration architectural (PIIA);

ATTENDU QUE lors de la réunion du CCU du 12 août 2009, les membres ont fait une recommandation favorable à la présente demande;

pour ces motifs,

proposé par Mme Johanne Guimond, conseillère,
appuyé par M. Stéphane Dusablon, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal autorise le responsable de l'urbanisme de la Municipalité à émettre le permis de construction pour les travaux d'agrandissement pour la propriété du 3963, chemin de Tilly sur le lot 3 389 518 du cadastre du Québec, le tout tel que soumis sur les plans et documents de la demande de permis de construction transmise à la Municipalité par le propriétaire.

Adopté à l'unanimité.





4.2 Avis de motion (modification au règlement de concordance)

AVIS DE MOTION est donné par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère, qu'à une séance ultérieure un règlement de concordance sera adopté par le conseil municipal afin que les règlements d'urbanisme de la Municipalité soient conformes au Schéma d'aménagement et de développement révisé ainsi qu'au document complémentaire.

4.3 Demande d'autorisation à la CPTAQ (propriété de M. Guy Massé)

2009-167 DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ (PROPRIÉTÉ DE M. GUY MASSÉ)

Avis de la Municipalité concernant une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) visant l'aliénation et l'utilisation à des fins autres qu'agricoles des parties des lots 3 631 957 et 3 389 093 du cadastre du Québec, correspondant à une superficie de 895 mètres carrés, Propriété de M. Guy Massé et demandé par M. Paul Michaud.

ATTENDU QUE la présente demande à la CPTAQ vise à régulariser un acte de vente entre M. Massé (vendeur) et M. Michaud (acheteur) qui concerne une partie de la rue Garneau;

ATTENDU QUE cette demande vise l'utilisation à des fins autres qu'agricoles, soit pour le déplacement d'une rue d'une partie des lots 3 389 093 et 3 631 957 d'une superficie de 363,4 mètres carrés;

ATTENDU QUE la demande vise également l'aliénation d'une partie du lot 3 631 957 afin d'être utilisé à des fins autres qu'agricoles, soit résidentielles d'une superficie de 531,6 mètres carrés;

ATTENDU QUE la finalité de cette demande est de déplacer le cercle de virée afin de désenclaver un terrain pour vendre la totalité de la rue Garneau;

ATTENDU QUE la Municipalité doit donner un avis relativement à cette demande d'autorisation à la CPTAQ;

ATTENDU QUE l'aliénation a pour but de régulariser un acte de vente;

ATTENDU QUE la demande a comme objectif le déplacement du cercle de virée afin de désenclaver un lot;

ATTENDU QUE le secteur n'est pas utilisé à des fins agricoles, mais plutôt à des fins résidentielles;

ATTENDU QUE ce secteur a déjà fait l'objet d'autorisation pour l'utilisation à des fins autres qu'agricoles, soit résidentielles (Dossier #339694 et #332851);

ATTENDU QU' en vertu de l'article 58.2 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, le présent avis que transmet la Municipalité à la CPTAQ est motivé en tenant compte des critères établis à l'article 62 de la L.P.T.A.A.;

ATTENDU l'aliénation et l'utilisation projetées sont conformes à la réglementation d'urbanisme;

pour ces motifs,

proposé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,
appuyé par M. Stéphane Dusablon, conseiller,





il est résolu que le conseil municipal émette un avis favorable à la présente demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) visant l'aliénation et l'utilisation à des fins autres qu'agricoles des lots 3 389 093 et 3 631 957 du cadastre du Québec. Demande d'autorisation à la CPTAQ adressée par M. Paul Michaud.

Adopté à l'unanimité.

4.4 Demande de dérogation mineure (rue Samuel-Rousseau, Mme Céline Diotte)

Le point est reporté.

4.5 Demande de permis de construction (923, rue Normand)

Le point est reporté.

4.6 Dépôt du procès-verbal de la réunion du CCU du 8 juillet 2009

2009-168 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CCU DU 8 JUILLET 2009

Proposé par Mme Johanne Guimond, conseillère,
appuyé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,

il est résolu que le conseil municipal accuse réception du dépôt du procès-verbal de l'assemblée du 8 juillet 2009 du comité consultatif d'urbanisme (CCU).

Adopté à l'unanimité.
(voir le Livre des délibérations du CCU)

5. QUESTIONS DIVERSES

5.1 Projet relais d'information touristique, phase II

2009-169 PROJET RELAIS D'INFORMATION TOURISTIQUE, PHASE II

CONSIDÉRANT QUE l'Office de tourisme de Lotbinière a déposé une demande au Pacte rural afin d'installer des relais d'information touristique dans les municipalités du centre et du littoral de la MRC de Lotbinière;

CONSIDÉRANT l'acceptation de la demande au Pacte rural par la MRC de Lotbinière;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité pourra recevoir jusqu'à 10 000 \$ de l'enveloppe régionale du Pacte rural pour ce projet, soit 4 500 \$ pour le relais et 50 % des frais d'aménagement (parc) jusqu'à concurrence de 5 500 \$;

CONSIDÉRANT QUE la participation des municipalités est nécessaire à la réalisation du projet;

pour ces motifs,

proposé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,
appuyé par Mme Johanne Guimond, conseillère,

il est résolu :

QUE le conseil municipal accepte de participer au projet de relais d'information touristique et à l'aménagement d'un parc autour du relais;

QUE le conseil réserve un montant de 1 500 \$ dans les prévisions budgétaires 2010 pour défrayer la partie des frais de conception, de fabrication et d'installation d'un relais d'information touristique;





QUE le conseil municipal évaluera les frais liés aux aménagements autour du relais (parc);

QUE Mme Diane Laroche, directrice générale, représentera la Municipalité pour le projet de relais d'information touristique, phase II.

Adopté à l'unanimité.

5.2 Adoption des contrats de déneigement (puits, patinoire, réserve, bornes-fontaines)

2009-170 ADOPTION DES CONTRATS DE DÉNEIGEMENT (PUITS, PATINOIRE, RÉSERVE, BORNES-FONTAINES)

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé verbalement à des entrepreneurs des soumissions pour les endroits suivants :

- Excavation Marc Rousseau – bornes-fontaines.
- Entreprise Desmas – patinoire et chemin d'accès au terrain de la réserve d'eau potable municipale.
- Robert Huot – chemin d'accès aux puits municipaux.

pour ce motif,

proposé par Mme Johanne Guimond, conseillère,
appuyé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,

il est résolu :

QUE le conseil municipal accorde le contrat à Excavation Marc Rousseau pour le déneigement des bornes-fontaines au tarif horaire de 84,66 \$ de l'heure pour un an, taxes et transport inclus;

QUE le conseil municipal accorde le contrat à Robert Huot pour le déneigement du chemin d'accès des puits municipaux au coût fixe de 1 806 \$ pour un an, taxes et transport inclus;

QUE le conseil municipal accorde les contrats à Entreprise Desmas pour le déneigement du chemin d'accès de la réserve d'eau potable municipale et de la patinoire au tarif horaire de 72,50 \$ de l'heure pour un an, taxes et transport inclus.

QUE la durée du contrat est conditionnelle à la bonne exécution des travaux.

Adopté à l'unanimité.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée au conseil municipal.

7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2009-171 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Proposé par Mme Johanne Guimond, conseillère,
appuyé par M. Stéphane Dusablon, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal lève l'assemblée, il est 21 h 45.

Adopté à l'unanimité.

Michel Cauchon
Maire

Diane Laroche
Directrice générale





ANNEXE I

COMPTES DÉJÀ PAYÉS

La Great West compagnie d'assurance-vie - assurance collective (août 2009)	983,52 \$	11349
Jobin, Olivier - frais de déplacement (pour estimation et remplacement du camion citerne)	118,40 \$	11350
Laframboise, François - frais de déplacement (pour estimation et remplacement du camion citerne)	29,60 \$	11351
Casse-Croûte du Faubourg - lunch (assemblée du 3 août 2009)	57,60 \$	11352
Ministre du Revenu du Québec - déclaration des cotisations RQAP (service incendie)	330,47 \$	11353
Postes Canada - frais de poste (trait d'union et express)	228,27 \$	11354
Le Groupe Sports-inter plus - lignes volleyball (activité - centre communautaire)	163,62 \$	11355
Côté, Christine - achats divers (terrain de jeux)	100,13 \$	11356
Médias transcontinental (SEAO) - avis public	56,44 \$	11357
FQM - inscription (maire) « Les développements législatifs récents et la revue de la jurisprudence»	56,44 \$	11358
CBSC Capital inc. - location photocopieuse	1 311,69 \$	11359
Transport Lotbinière inc. - transport (sorties-terrain de jeux)	451,51 \$	11360
Desjardins sécurité financière - REER (juillet 2009)	2 366,21 \$	11361
Great West - assurance collective (septembre 2009)	1 190,91 \$	11362
Casse-Croûte Lizon enr. - lunch (fin de saison terrain de jeux et soccer)	562,57 \$	11363
Aubin, Clément - dépenses pour le camp chourave (terrain de jeux)	167,84 \$	11364
Petite caisse - frais de poste	300,00 \$	11365

PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES

Vidéotron - local des jeunes (caisse populaire)	31,56 \$	PR 274
Pagenet - téléavertisseurs (service incendie)	311,75 \$	PR 275
Hydro Québec - calvaire	36,86 \$	PR 276
Hydro Québec - éclairage public	736,40 \$	PR 277
Telus - mairie et centre communautaire	941,67 \$	PR 278
Visa Desjardins - achats divers (terrain de jeux- service incendie - frais de réunion)	281,13 \$	PR 279
Hydro Québec - pont	24,89 \$	PR 280
Hydro Québec - mairie et bureau de poste	440,46 \$	PR 281
Hydro Québec - tennis	41,25 \$	PR 282
Hydro Québec - caisse populaire	1 760,57 \$	PR 283
Hydro Québec - dégrilleur	139,79 \$	PR 284
Hydro Québec - caserne et garage municipal	451,94 \$	PR 285
Hydro Québec - pompe égout	83,51 \$	PR 286
Hydro Québec - station de pompage	150,21 \$	PR 287
Hydro Québec - réservoir	1 574,37 \$	PR 288
Hydro Québec - puits	681,45 \$	PR 289





PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ANTOINE-DE-TILLY

8 septembre 2009

Hydro Québec - puits/pompes	442,51 \$	PR 290
Banque Laurentienne-Visa - essence (voirie et service incendie)	1 043,18 \$	PR 291
Hydro Québec - centre communautaire	575,42 \$	PR 292
Telus mobilité - cellulaires	317,64 \$	PR 293

COMPTES DE AOÛT 2008

Acklands Grainger - détecteur 4 gaz (service incendie)	498,09 \$	11366
Aide informatique G. Gosselin - ordinateur	1 200,99 \$	11367
Baron, Gaétan - entretien caserne (septembre 2009)	150,00 \$	11368
Beudet, Patrice - rés.: 2207-39 - entretien des terrains municipaux	1 735,47 \$	11369
Bergeron, Jean - entretien bureau de poste (septembre 2009)	185,00 \$	11370
Bernier, Gilles - entretien centre communautaire (septembre 2009)	541,80 \$	11371

Excavation St-Antoine 1985 inc. :

Raccordement aqueduc et égout

(Manuel Dumas - rue Normand) - 697.01 \$

Raccordement aqueduc et égout

(Vézina-Lafleur - rue de la Falaise) - 2 109.63 \$

Achat de terre (terrain de soccer) - 242.68 \$

Construction fossé (route de la Colline) - 4 573.14 \$

Réparation chemin (route des Rivières) - 846.56 \$

*Prolong. rue de la Falaise (857.50 \$) + terre pour terrain
de soccer (70 \$) = 1 046.92\$*

Excavation boîte de vanne Fromagerie (130 \$) -

prolongement de la rue de la Falaise

(845 \$) - égaliser terrain de soccer (130 \$ = 1 247.27 \$

Prolongement rue de la Falaise - 1 563.32 \$

Transport et étendre terre (rue de la Falaise) - 883.25 \$

Drainage chemin des Plaines

-nettoyage ponceaux - 403.53 \$

Travaux Côte de l'Église, concassé, niveleuse - 1 080.78 \$

Réparation pluvial (des Rivières), préparer coupe

(des Jardins, des Rivières) - 592.59 \$

*Asphaltage des coupes (des Jardins), rehausser cadre
égout (Côte des Rivières) et rapiéçage chemin (de l'Église,
chemin des Plaines, Bois-Clair) - 966.78 \$*

16 253,46 \$ 11372

*Bibliothèque - subvention (versement du 15 septembre
2009)*

1 295,00 \$ 11373

Biolab - analyse de l'eau

212,33 \$ 11374

Boudreault, Félix - frais de déplacement (sept. 2009)

58,00 \$ 11375

*Brunet, Paul - comité consultatif d'urbanisme (réunion le
12 août 2009)*

35,00 \$ 11376

Canon - lecture de compteur trimestre (photocopieur)

317,93 \$ 11377

*Construction de la Chaudière T.L. inc. - remboursement
dépôt de garantie*

200,00 \$ 11378

*COMBEQ - formation (savoir composer avec les situations
et les clientèles difficiles)*

265,26 \$ 11379

*Désy, Claude - comité consultatif d'urbanisme (réunion le
12 août 2009)*

35,00 \$ 11380



Mission : développer et conserver!



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ANTOINE-DE-TILLY

8 septembre 2009

Document Express - papier	436,83 \$	11381
Les Éditions juridiques FD - renouvellement mise à jour	86,10 \$	11382
Les Enseignes Pala - lettrier camion (Ford ranger) - panneau (côte de l'Église)	237,04 \$	11383
Ray-Car:		
<i>Pierre concassée (des Rivières et réserve) - 341.94 \$</i>		
<i>Criblure (clôture parc municipal) - 14.92 \$</i>		
<i>Enrobé bitumineux (des Jardins, des Rivières, des Plaines, Bois-Clair) - 882.39 \$</i>		
<i>Pierre concassée (de la Falaise, de la Colline) - 1 969.22 \$</i>	3 208,47 \$	11384
Les Entreprises Claude Boutin - déboucher ponceau (ch. des Plaines)	507,94 \$	11385
Équipements LAV - location rouleau compacteur (divers travaux)	180,60 \$	11386
Excavation De Tilly enr. :		
<i>Prolongement (rue de la Falaise) - 375.31 \$</i>		
<i>Construction fossé (de la Colline) - 98.77 \$</i>	474,08 \$	11387
FQM - formation (zonage agricole)	502,29 \$	11388
Ferme É.-D. Bergeron enr. - location de rouleaux (terrain de soccer)	84,66 \$	11389
Formules d'affaires CCL - formulaire de mise en candidature	154,64 \$	11390
Garage J.P.C. Chouinard:		
<i>Réparation freins camion (voirie) - 1 085.07 \$</i>		
<i>Changer poignée de porte, achat kit pour porte de côté, achat et balancer pneu pour camion (voirie) - 568.83 \$</i>		
<i>Achat (chocolat, suçons, sacs surprise, gommages, bonbons) terrain de jeux - 58.46 \$</i>		
<i>Achat divers (frais réunions-mairie, terrain de jeu, voirie, service incendie) - 272.72 \$</i>	1 985,08 \$	11391
Gendreau, Andrée - comité consultatif d'urbanisme (réunion le 12 août 2009)	35,00 \$	11392
Groupe Qualitas - rés.: 2009-127 - visite préliminaire de l'émissaire de la falaise	2 937,60 \$	11393
Jobin, Philippe - frais de déplacement (septembre 2009)	52,00 \$	11394
Lafleur, Pierre-Yves - entretien de site internet (septembre 2009)	100,00 \$	11395
Lafleur, Denise - entretien bibliothèque et mairie (septembre 2009)	445,50 \$	11396
Laroche, Diane:		
<i>Frais de déplacement (septembre 2009) - 58 \$</i>		
<i>Frais de déplacement (formation) - 54.72 \$</i>	112,72 \$	11397
L'Authentique Pose Café inc. - location machine à café (août 2009)	28,22 \$	11398
Lemay, Régis - comité consultatif d'urbanisme (réunion le 12 août 2009)	35,00 \$	11399
Loc. d'outils Simplex - location perceuse et mèche diamant (rue Normand, de la Falaise)	215,57 \$	11400
Location LPL inc. - location rouleau compacteur (prolongement rue de la Falaise)	661,45 \$	11401
Mécanique Marcel enr. - réparation + pièces (débroussailleuse, scie à chaîne)	195,60 \$	11402





PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ANTOINE-DE-TILLY

8 septembre 2009

Meunerie Gérard Soucy - semence à gazon et tubrex (terrain de soccer)	1 521,96 \$	11403
Ministre des Finances - 3e colloque régional sur la sécurité civile (P. Jobin)	30,00 \$	11404
MRC de Lotbinière:		
<i>Quote-part (enfouissement sanitaire) - 4 819.77 \$</i>		
<i>Quote-part (évaluation foncière) - 4 190.49 \$</i>	9 010,26 \$	11405
Normand Côté entrepreneur électricien - réparer sentinelle, éclairage, ampoules au terrain de tennis, réparer enseigne à l'entrée du village	641,00 \$	11406
Novicom 2000 inc. - radio portatif + clip de microphone	472,63 \$	11407
OMH - subvention (versement de septembre 2009)	1 569,00 \$	11408
Placide Martineau inc. - tuyau ponceau (route des Rivières)	249,39 \$	11409
Plomberie Ste-Croix inc.:		
<i>Pompe doseuse puits #1 - 28.17 \$</i>		
<i>Pièces plomberie (filtre, réduits, adaptateur, coude) - 349.90 \$</i>	378,07 \$	11410
Poly-Énergie inc. - entretien réseau d'éclairage public	374,86 \$	11411
Prod. du Vieux Quai - production d'un film (2e versement)	2 821,88 \$	11412
Prod. Marcel Lefebvre inc. - réclamation (bris de revêtement par une balle de baseball)	250,00 \$	11413
Quincaillerie 2000 - flextra, vis (mairie)	25,69 \$	11414
Quincaillerie Maurice Hamel & Fils:		
<i>Chiffon, ancrage béton, boulons, capuchons boulons, douille, tournevis - 184.87 \$</i>		
<i>Manchon, clé, chlore - 83.59 \$</i>		
<i>Raccord, chlorure de calcium - 82.97 \$</i>		
<i>Boulon, plateau de plastique, asphalte sable - 114.79 \$</i>		
<i>Adaptateur, engrais, ruban à conduit, diluant, ampoules, meule, fluorescent.. - 354.38 \$</i>	820,60 \$	11415
Réal Huot - pièces (entretien système)	2 855,55 \$	11416
Gaudreau Environnement - collecte matières résiduelles, récupérables, les encombrants..	7 285,31 \$	11417
SPME - colliers cervicals, gants	82,12 \$	11418
Services Frimas - maintenance de juin (centre comm.)	145,89 \$	11419
Signalisation Lévis - panneaux (Côte de l'Église)	396,42 \$	11420
SNC - Lavalin (honoraires professionnels):		
<i>Recommandation (bureau municipal) - 699.83 \$</i>		
<i>Étude, Les Fonds, rencontre au Mamrot... - 9 330.19 \$</i>		
<i>Étude, Les Fonds, rencontre au Mamrot... - 3 595.01 \$</i>		
<i>Étude, Les Fonds - ajustement - (7 348.16 \$)</i>		
<i>Plan d'intervention - 3 668.44 \$</i>		
<i>Coordination et analyse des mesures de débits - 5 282.55 \$</i>		
<i>Essais fumée - 3 250.80 \$</i>		
<i>Suivi, visite et réunion dossier sécurité civile - 888.50 \$</i>		
<i>Assistance technique pour programme de taxe d'accise et stabilité de falaise - 1 025.18 \$</i>	20 392,34 \$	11421
Soudure GR enr. - clef de valve à souder, anneaux, poteaux pour enseigne	269,92 \$	11422
VitalAire - oxygène médical (service incendie)	25,64 \$	11423
Vitrierie V.D. Plus - verre clair (mairie)	102,78 \$	11424



Mission : développer et conserver!



Wilson & Lafleur - renouvel. service de mises à jour
(code civil) 59,33 \$ 11425

103 982,14 \$

Salaires et contributions de l'employeur:

Période du 21 juin au 18 juillet 2009 (administration): 36 036,85 \$

Période du 1er au 31 juillet 2009 (élus et service incendie): 8 718,46 \$

44 755,31 \$

REVENUS:

Société de l'assurance automobile - mâchoire de vie 982,00 \$

Revenu Québec - remboursement de la TPS 18 647,93 \$

Excavation St-Antoine 1985 inc. - vente du camion citerne 3 570,00 \$

23 199,93 \$





ANNEXE II

BUDGET RÉVISÉ

